COMMUNE DE RUE	**MESSAGE AU CONSEIL GÉNÉRAL POUR UN OBJET FINANCIER**

Conseil général du :	9 décembre 2026
Ordre du jour n° :	4 & 5
Énoncé :	Crédit pour le remplacement des conduites eaux claires et eaux usées du bourg de Rue (Valtraloc) Crédit pour le remplacement de la conduite d'eau potable du bourg de Rue (Valtraloc)
Type de crédit :	Investissement
Annexe (s) :	Notice explicative du bureau d'ingénieurs MGI
Conseiller communal en charge du projet :	Loris Bossi / Claude Conus

1. Introduction

Le projet de traversée de localité Valtraloc Rue comprend plusieurs étapes et plusieurs chantiers conduits en collaboration avec le Service cantonal des ponts et chaussées. Sans entrer dans les détails, en matière responsabilités et de coûts, on peut présenter les répartitions suivantes :

Eaux usées :	100% la commune
Eaux claires :	75 % la commune / 25 % le canton
Eau potable :	100 % la commune
Route (chaussée) :	100 % le canton
Places adjacentes :	100 % la commune
Mobilier urbain :	100 % la commune

Pour des raisons budgétaires, le projet de base qui est développé depuis l'entrée ouest de la ville à la hauteur du chemin Sous-Roches jusqu'au terrain de football côté Ursy a été découpé en deux étapes. La première et la plus urgente va de l'entrée du chemin Sous-Roches jusqu'au carrefour de la grotte. La deuxième ira de la grotte au terrain de football.

Ces dernières années, on compte, à travers le bourg, quatre à cinq ruptures de la conduite d'eau potable par année. Ce qui prive régulièrement 300 personnes de la distribution d'eau pendant les quelques heures nécessaires à la réparation. Cette situation dépasse l'entendement et n'est plus acceptable. Aussi, le Conseil communal a décidé de remplacer cette conduite qui date de 1910 ! Cependant, après avoir abordé les contraintes techniques, il s'avère plus rationnel et efficace de réunir, en tous les cas sur certains tronçons, toutes les conduites dans la même fouille. Les meilleures options n'apparaîtront que lors de l'élaboration du projet détaillé et des cahiers de soumission.

2. Description du projet

Le projet comprend le changement et la pose des conduites EU/EC/EP conformément au projet développé par le bureau MGI. Il s'agit également de reprendre l'écoulement des eaux de la route aux endroits prévus dans le programme de base. La répartition des coûts entre le canton et la commune doit être finalisé avec les soumissions. Un seul bureau d'ingénieur, MGI, est mandaté pour la conduite et la réalisation du projet. Les coûts sont estimés sur la base d'observations et d'enregistrements de réalisations similaires. Les travaux réalisés dans le quartier Plein-Soleil à Chapelle peuvent servir de base de comparaison et nous conforter dans l'idée que les estimations du bureau d'ingénieurs sont correctes.

3. Coûts et conséquences financières

Réseau eaux usées et eaux claires		
Montant brut de la dépense	CHF	Fr. 1'300’000.00
./ Subventions à recevoir	CHF	Fr. 0.00
./. Autres participations à recevoir	CHF	Fr. 0.00
Montant net à charge de la commune	CHF	Fr. 1'300'000.00
Les amortissements (1.25%) de l’investissement seront affectés à la rubrique *7201.3300.31 Amortissements planifiés des immobilisations corporelles* pour un montant annuel de Fr. 16'250.00 L’investissement étant financé par l’emprunt, la charge d’intérêt imputable est calculée selon les recommandations du SCom à 1.5%. Le montant annuel de Fr. 19'500.00 peut être porté en charge de la rubrique 9610.3401.00		

Réseau d’adduction de l’eau potable		
Montant brut de la dépense	CHF	Fr. 700'000.00
./ Subventions à recevoir	CHF	Fr. 0.00
./. Autres participations à recevoir	CHF	Fr. 0.00
Montant net à charge de la commune	CHF	Fr. 700'000.00
Les amortissements (1.25%) de l’investissement seront affectés à la rubrique *7101.3300.31 Amortissements planifiés des immobilisations corporelles* pour un montant annuel de Fr. 8’750.00 L’investissement étant financé par l’emprunt, la charge d’intérêt imputable est calculée selon les recommandations du SCom à 1.5%. Le montant annuel de Fr. 10'500.00 peut être porté en charge de la rubrique 9610.3401.00		

L’application stricte du financement des services environnementaux par les taxes pourrait exiger une augmentation de celles-ci. Une décision ne peut être prise qu’au moment du décompte final des travaux et de la réévaluation des règles de financement imposées dans le PGEE harmonisé de la nouvelle commune.

4. Préavis de la commission financière

Le préavise de la commission financière est requis.

5. Recommandation du Conseil communal

Le Conseil communal considère qu’il urgent de réaliser les travaux tels que présentés.

Document sans signature.

COMMUNE DE RUE

MESSAGE AU CONSEIL GÉNÉRAL POUR UN OBJET FINANCIER

Traversée de Rue
Réfection du réseau d'adduction d'eau et de l'évacuation des eaux (EC/EU)
Offre honoraires prestations de l'ingénieur civil spécialiste – version 2

La présente offre est établie à la demande de la Commune de Rue et du SPC et remplace l'offre établie le 08.03.2022. Elle comprend les prestations de l'ingénieur spécialiste nécessaires à la réfection des réseaux d'adduction et d'évacuation des eaux (EC/EU) dans la traversée de la localité de Rue, selon les prestations définies dans le cahier de charges du 13 décembre 2021 et les compléments demandées lors de la séance du 22 février 2022.

La présente offre est adaptée au nouveau périmètre de projet qui exclut le tronçon entre la limite communale d'Ursy et le carrefour de la route des Augustins. Le plan en annexe montre le périmètre compris dans les prestations de la présente offre.

L'offre, ainsi que l'estimation des coûts des travaux, prennent en compte les éléments suivants :

- l'avant-projet des canalisations EU/EC au centre de Rue réalisé par le bureau Miaz&Weisser, qui était joint à l'appel d'offre. Au total 1'000 m de collecteurs ;
- la séparation des eaux canton / commune entre la sortie du centre de Rue et l'exutoire au cours d'eau (via le carrefour avec la route des Augustins) sur 350 m environ;
- la construction de nouveaux collecteurs communaux EU et EC dans la ruelle de l'Église, sur une longueur de 65 m (complément demandé lors de la séance du 22 février 2022) ;
- 850 m de remplacement des conduites d'adduction selon le cahier des charges.

Les coûts des travaux sont estimés à Fr. 1'300'000 HT pour les EC/EU et à Fr. 700'000 HT pour l'adduction, y compris une réserve de 25% pour divers et imprévus.

